Politique d'éligibilité et de responsabilités des administrateurs – version abrégé pour assemblée annuelle
Loisirs Ste-Dorothée

Objet

La présente politique vise à définir les critères d'éligibilité et les responsabilités des administrateurs siégeant au conseil d'administration (CA) de Loisirs Ste-Dorothée, afin d'assurer une gouvernance transparente, éthique et efficace.

Éligibilité

Pour être éligible à un poste d'administrateur, un candidat doit :

- Avoir préalablement soumis sa candidature et les documents demandés dans les délais prescrits ;
- Aucune candidature spontanée n'est acceptée le jour de l'assemblée générale annuelle (AGA) ou de l'élection ;
- Être membre en règle et intéressé par les buts et les activités de l'organisme ;
- Respecter toutes les conditions et obligations liées au statut de membre ;
- Ne pas utiliser son poste à des fins politiques, personnelles ou commerciales ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation criminelle liée à l'une des fonctions d'administrateur ;
- Ne pas faire l'objet d'une faillite ou d'une saisie ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un manquement aux obligations du membre, au code de conduite ou d'une conduite préjudiciable ;
- Ne pas être sous suspension ou avoir été expulsé en vertu de la clause 4.2 des règlements généraux.
- Ne pas être rémunéré par la corporation à titre de travailleur autonome, sous-traitant, employé, professeur ou tout autre service rétribué à l'organisme ;
- Avoir déposé sa candidature par courriel à l'adresse info@loisirsstedorothee.org dans les délais prescrits comme indiqué ;
- Étant donné les dispositions à la clause 6.3 aux règlements, aucune mise en candidature n'est acceptée le soir de l'élection.

Responsabilités de l'administrateur

Tout administrateur élu doit s'engager à :

- Faire primer les intérêts de l'organisme avant tout intérêt personnel ou externe ;
- Ne pas utiliser son poste à des fins politiques, personnelles ou commerciales.
- S'informer et se préparer pour toutes les réunions du CA ;
- Approuver et suivre le budget annuel ;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit, d'initiative et d'esprit constructif ;
- Savoir écouter, collaborer et faire confiance aux autres membres ;
- Agir avec prudence et diligence dans l'exercice de ses fonctions ;
- Se sentir personnellement responsable et imputable pour ses actions ;
- Faire preuve de solidarité et de loyauté envers les décisions prises collectivement par le CA.

Dernière révision : Novembre 2025

Engagement

Chaque administrateur doit signer un engagement confirmant qu'il :

- Respectera les politiques de la corporation ;
- Agira conformément au Code d'éthique de Loisirs Ste-Dorothée et aux règlements généraux ;
- S'acquittera de ses responsabilités avec diligence, intégrité et loyauté envers l'organisme.

Révision

La présente politique est révisée tous les trois ans ou au besoin afin de rester conforme aux meilleures pratiques de gouvernance et aux règlements de l'organisme.